

L'assurance annulation

D973

Camping
Lez-Eaux

Maison



Simple & Rapide

Voyagez en toute
tranquillité

7€ seulement
par semaine



Château de
Lez-Eaux
★★★★★

L'assurance annulation vous rembourse votre séjour en cas d'annulation

Remboursement en cas d'annulation pour les raisons suivantes:

- Maladie grave, blessure ou décès
- Sinistre entraînant des dommages importants
- Empêchement de prendre possession des lieux loués
- Empêchement de se rendre à la location
- Si vous êtes contraint d'annuler ou de renoncer à votre séjour suite à une épidémie ou pollution
- Extension pour la location d'une durée supérieure à une semaine

Montant des garanties est fixé à 2000€ maximum



Que faire en cas d'annulation de séjour ou de départ anticipé ?

1) Avertissez le camping de votre désistement ou départ anticipé (en fournissant un justificatif)

2) vous serez remboursés sous un mois après réception de votre dossier.

Comment souscrire?

1) Au moment de votre réservation (sur internet ou par téléphone)

2) Remplissez et retournez le formulaire joint sous 7 jours.

C'est aussi simple!

Pour seulement 7€ par semaine commencée.



Château de
Lez-Eaux
★★★★★

L'assurance annulation fonctionne pour tous les types de location: Cabanes dans les arbres - Mobil homes, Chalets et emplacements de camping.